

Avis de participation du public par voie électronique

relative à trois déclarations préalables - DP 013 055 26 02282 - DP 013 055 26 02283 - DP 013 055 26 02284 - concernant des projets de division de parcelles en vue de construire, déposées sur la commune de Marseille 15^e arrondissement par la métropole Aix-Marseille-Provence et la Cogedim Provence (co-demandeur pour la DP 013 055 26 02284)

En exécution de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2026, il sera procédé pendant une durée de trente et un jours, du mardi 20 octobre 2026 au jeudi 19 novembre 2026 inclus, à une participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur trois déclarations préalable - DP 013 055 26 02282 - DP 013 055 26 02283 - DP 013 055 26 02284 - concernant des projets de division de parcelles en vue de construire, déposées sur la commune de Marseille 15^e arrondissement par la métropole Aix-Marseille-Provence et la Cogedim Provence (co-demandeur pour la DP 013 055 26 02284). Cette participation est menée selon les modalités prévues par les articles L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement.

Durant cette période, le dossier de consultation comprenant notamment le dossier descriptif, l'actualisation de l'étude d'impact sera mis à la disposition du public par voie électronique :

- sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône du mardi 20 octobre 2026 au jeudi 19 novembre 2026 inclus à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Participation-du-public-par-voie-electronique/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement (DCLE/BUPCE), place Félix Baret , 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - bureau 421 - contact préalable au 04 84 35 42 47, 04 84 35 42 46 ou au 04 84 35 43 86).

Le dossier sur support papier (hors étude d'impact qui sera uniquement consultable en version numérique) sera consultable à la préfecture des Bouches-du-Rhône sur rendez-vous, à l'adresse précitée, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - bureau 404 (contact préalable au 04 84 35 42 47, 04 84 35 42 46 ou au 04 84 35 43 86).

Les documents seront mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition interviendra au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

La demande devra être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la participation du public.

Le dossier sur support papier (hors étude d'impact, son volume ne permettant pas sa mise à disposition) sera également consultable dans le réseau France Services des Bouches-du-Rhône et en mairie de secteur :

- Médiance 13 - 133 Bd de la Savine Résidence Couronne- local B – 13015 MARSEILLE aux jours et heures suivants donnés à titre indicatif : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 Le vendredi de 8h45 à 12h15, accessible sur demande, via l'accueil.

- mairie du 8e secteur (15e et 16e arrondissement de Marseille) - Parc François-Billoux, 246 rue de Lyon, Marseille 13015 aux jours et heures suivantes donnés à titre indicatif : du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, accessible sur demande, via l'accueil.

Pendant la durée de la participation, soit du mardi 20 octobre 2026- 9h au jeudi 19 novembre 2026 – 16h30, le public pourra déposer ses observations par courriel à l'adresse suivante : pref-ppve-dpdiv-marseille15@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5 MO).

Toutes observations ou propositions transmises après la clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Au terme de cette procédure, le projet de décision pourra être définitivement adopté.

Autorités auprès desquelles des informations peuvent être demandées :

- mairie de Marseille – direction de l'urbanisme, service des autorisations d'urbanisme - 38 rue Fauchier 13002 Marseille,

- direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, service urbanisme et risques : 16, rue Antoine ZATTARA 13332 MARSEILLE CEDEX 3,

- contact pour toutes observations, questions et précisions sur les conditions de la participation : préfecture des Bouches-du-Rhône - direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement - bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement, place Félix Baret, CS 80001 – 13282 Marseille cedex 06 (tél 04 84 35 42 47, 04 84 35 42 46 ou 04 84 35 43 86),

- demandeur : métropole Aix-Marseille-Provence – monsieur Nicolas Isnard - 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille,

- co-demandeur et responsable du projet : Cogedim Provence - monsieur Quentin Josserand - 79 Boulevard de Dunkerque – 13002 Marseille – qjosserand@cogedim.com – 07 60 72 41 55.

Fait à Marseille, le 29 septembre 2026

Pour le Préfet
L'adjointe au chef du bureau de l'utilité publique
de la concertation et de l'environnement



Bernadette SOL